

Image not found or type unknown



demande de renseignement au sujet du mariage

Par **guesnon**, le **15/04/2009** à **11:13**

bonjour je vous envoie ce message pour vous demander quand on prend deux témoins pour le mariage on est obligé de prendre un de chaque famille ou choisir dans la même famille merci de me répondre par email merci

Par **ardendu56**, le **15/04/2009** à **22:48**

Guesnon, bonsoir,

Vous pouvez CHOISIR vos témoins. C'est personnel et cela ne concerne que vous et votre futur. Vos témoins peuvent être amis, frères, sœurs, voisins, copains....

Le nombre de témoins civils est fixé à 2 au minimum et 4 au maximum, soit 1 ou 2 témoins par époux. Les formalités administratives auxquelles ils sont soumis sont réduites à leur simple expression: une photocopie de leur d'identité et une fiche d'identité individuelle d'état civil suffisent.

Bien à vous et beaucoup de bonheur.